

# **SICAV SECURITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

## ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.171.155 DT et un résultat net négatif de la période du quatrième trimestre 2020 s'élevant à <1.549> DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

## ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
  - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2020, ce taux est de l'ordre de 35,57%.
  - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en des titres émis par Hannibal Lease et Adwya, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 31 décembre 2020, ces taux sont respectivement de l'ordre de 10,26% et 11,51%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « SICAV SECURITY » n'est pas en capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures. A la date d'arrêt des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 janvier 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-**  
**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31-12-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>En TND</b>		<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>755 569</b>	<b>753 169</b>
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	311 719	288 413
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	443 850	464 756
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>417 165</b>	<b>381 752</b>
AC2a Placements monétaires	4.4	221 623	222 546
AC2b Disponibilités		195 542	159 206
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>Total Actif</b>		<b>1 172 734</b>	<b>1 134 921</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	4.6	1 278	1 142
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	4.7	301	278
<b>Total Passif</b>		<b>1 579</b>	<b>1 420</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 Capital</b>	4.8	1 124 680	1 086 804
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>46 475</b>	<b>46 697</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	15
CP2b Sommes distribuables de l'exercice		46 460	46 682
<b>Actif Net</b>		<b>1 171 155</b>	<b>1 133 501</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 172 734</b>	<b>1 134 921</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>En TND</b>		<b>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
<b>PR1 - Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>4.3</b>	<b>8 214</b>	<b>39 075</b>	<b>8 125</b>	<b>42 975</b>
PR1a Dividendes		-	8 363	-	8 941
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 214	30 712	8 125	34 034
<b>PR2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>3 815</b>	<b>17 735</b>	<b>5 263</b>	<b>19 786</b>
<b>Total Revenus des Placements</b>		<b>12 029</b>	<b>56 810</b>	<b>13 388</b>	<b>62 761</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(3 628)</b>	<b>(12 885)</b>	<b>(3 375)</b>	<b>(13 700)</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>8 401</b>	<b>43 925</b>	<b>10 013</b>	<b>49 061</b>
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>(427)</b>	<b>(1 629)</b>	<b>(317)</b>	<b>(1 556)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>7 974</b>	<b>42 296</b>	<b>9 696</b>	<b>47 505</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>3 765</b>	<b>4 164</b>	<b>-</b>	<b>(823)</b>
<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>11 739</b>	<b>46 460</b>	<b>9 696</b>	<b>46 682</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(3 765)</b>	<b>(4 164)</b>	<b>-</b>	<b>823</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(29 167)	(77 099)	(3 112)	(43 460)
Frais de négociation de titres		(777)	(1 167)	-	(118)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		20 421	78 041	20	25 964
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>(1 549)</b>	<b>42 071</b>	<b>6 604</b>	<b>29 891</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>En TND</b>		<b>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
<b>AN1 -</b>	<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>(1 549)</u></b>	<b><u>42 071</u></b>	<b><u>6 604</u></b>	<b><u>29 891</u></b>
AN1a -	Résultat d'exploitation	7 974	42 296	9 696	47 505
AN1b -	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(29 167)	(77 099)	(3 112)	(43 460)
AN1c -	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	20 421	78 041	20	25 964
AN1d -	Frais de négociation de titres	(777)	(1 167)	-	(118)
<b>AN2 -</b>	<b><u>Distribution de dividendes</u></b>	-	<b><u>(41 690)</u></b>	-	<b><u>(38 808)</u></b>
<b>AN3 -</b>	<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>114 370</u></b>	<b><u>37 273</u></b>	-	<b><u>(51 804)</u></b>
<b>AN3a</b>	<b>Souscriptions</b>	<b>361 673</b>	<b>770 177</b>	<b>55</b>	<b>1 548</b>
CSS	Capital	350 793	745 294	54	1 494
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	(2 268)	174	(1)	(11)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	13 148	24 709	2	65
<b>AN3b</b>	<b>Rachats</b>	<b>(247 303)</b>	<b>(732 904)</b>	<b>(55)</b>	<b>(53 352)</b>
CSR	Capital	(238 504)	(704 456)	(54)	(52 220)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	584	(2 911)	1	215
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(9 383)	(25 537)	(2)	(1 347)
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b><u>112 821</u></b>	<b><u>37 654</u></b>	<b><u>6 604</u></b>	<b><u>(60 721)</u></b>
<b>AN4 -</b>	<b><u>Actif net</u></b>				
AN4a	Début de période	1 058 334	1 133 501	1 126 897	1 194 222
AN4b	Fin de période	1 171 155	1 171 155	1 133 501	1 133 501
<b>AN5 -</b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>				
AN5a	Début de période	57 310	61 343	61 343	64 161
AN5b	Fin de période	63 648	63 648	61 343	61 343
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b><u>18,400</u></b>	<b><u>18,400</u></b>	<b><u>18,478</u></b>	<b><u>18,478</u></b>
<b>AN6 -</b>	<b><u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b><u>(1,43%)</u></b>	<b><u>3,70%</u></b>	<b><u>2,33%</u></b>	<b><u>2,56%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 décembre 2020 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 311.719 DT se détaillant comme suit :

<b>Titres</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur Boursière</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Actions</b>		<b>168 385</b>	<b>257 945</b>	<b>22,02%</b>
DELICE HOLDING	900	9 990	13 362	1,14%
ADWYA	30 500	140 649	135 023	11,53%
SFBT	5 000	8 186	95 050	8,12%
UIB	850	9 560	14 510	1,24%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>52 126</b>	<b>53 774</b>	<b>4,59%</b>
CAP OBLIG SICAV	502	52 126	53 774	4,59%
<b>Total</b>		<b>220 511</b>	<b>311 719</b>	<b>26,62%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2020 est le suivant :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût d'acquisition au 01/10/2020</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cession</b>	<b>Coût d'acquisition des titres cédés</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>	<b>Coût d'acquisition au 31/12/2020</b>
<b>Actions et Droits</b>	<b>22 499</b>	<b>161 400</b>	<b>63 671</b>	<b>43 250</b>	<b>20 421</b>	<b>140 649</b>
MAGASIN GENERAL	6 153	-	16 791	6 153	10 638	-
MONOPRIX	6 111	-	13 285	6 111	7 174	-
SAH	10 235	-	13 340	10 235	3 105	-
ADWYA	-	161 400	20 255	20 751	(496)	140 649
<b>Total</b>	<b>22 499</b>	<b>161 400</b>	<b>63 671</b>	<b>43 250</b>	<b>20 421</b>	<b>140 649</b>



#### 4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 443.850 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>50 000</b>	<b>51 357</b>	<b>4,39%</b>
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	50 000	51 357	4,39%
<b>Emprunts des sociétés</b>		<b>374 700</b>	<b>392 493</b>	<b>33,51%</b>
Attij Leasing 2019/1	700	56 000	58 767	5,02%
ABC Tunisie 2020/1	750	75 000	78 490	6,70%
BTE 2016	550	22 000	23 217	1,98%
CIL 2017/2	250	15 000	15 763	1,35%
HL Sub 2018/1	200	12 000	12 522	1,07%
HL 2016/2	250	5 000	5 028	0,43%
HL 2017/3	550	33 000	34 968	2,99%
HL 2018/2	200	16 000	17 216	1,47%
HL 2020/2	500	50 000	50 568	4,32%
TL Sub 2018	665	53 200	57 515	4,91%
TL 2017/1	250	10 000	10 344	0,88%
UIB 2009/1	500	22 500	22 983	1,96%
UIB 2011/1	500	5 000	5 112	0,44%
<b>Total</b>		<b>424 700</b>	<b>443 850</b>	<b>37,90%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2020 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2020	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2020
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>42 000</b>	-	<b>37 000</b>	<b>37 000</b>	-	<b>5 000</b>
CIL 2015/2	10 000	-	10 000	10 000	-	-
Attij Bank Sub 2015	10 000	-	10 000	10 000	-	-
ATL 2013/2	12 000	-	12 000	12 000	-	-
HL 2016/2	10 000	-	5 000	5 000	-	5 000
<b>Total</b>	<b>42 000</b>	-	<b>37 000</b>	<b>37 000</b>	-	<b>5 000</b>

#### 4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8.214 DT pour la période allant du 01 octobre 2020 au 31 décembre 2020 et s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Revenus des Actions (Dividendes)	-	8 363	-	8 941
Revenus des Emprunts d'Etat	640	2 836	800	4 303
Revenus des Emprunts des Sociétés	7 574	27 875	7 325	29 731
<b>Total</b>	<b>8 214</b>	<b>39 075</b>	<b>8 125</b>	<b>42 975</b>

#### 4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 221.623 DT et s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
PLT 01-02-2021 ATB 3 mois à 6,8%	110	110 000	110 984	9,48%
PLT 22-02-2021 ATB 3 mois à 6,8%	110	110 000	110 639	9,45%
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>220 000</b>	<b>221 623</b>	<b>18,92%</b>

#### 4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3.815 DT pour la période allant du 01 octobre 2020 au 31 décembre 2020 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2020 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Revenus des Placements à Terme	3 815	17 735	5 263	19 786
<b>Total</b>	<b>3 815</b>	<b>17 735</b>	<b>5 263</b>	<b>19 786</b>

#### 4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.278 DT au 31 décembre 2020 contre 1.142 DT au 31 décembre 2019.

#### 4.7 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>
TCL à payer	22	10
Retenue à la Source	171	172
Redevance CMF	107	96
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>278</b>

#### 4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 octobre 2020 au 31 décembre 2020 s'élève à 112.821 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Variation de la part Capital	101 083
Variation de la part Revenu	11 738
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>112 821</b>

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2020 se détaillent ainsi :

	<b>Capital au 30/09/2020</b>	<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>Rachats effectués</b>	<b>Capital au 31/12/2020</b>
Montant	1 015 353	350 793	(238 504)	1 127 642(*)
Nombre de titres	57 310	19 800	13 462	63 648
Nombre d'actionnaires	35	10	3	42

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2020. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2020 au 31/12/2020).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	1 127 642
Variation des +/- values potentielles sur titres	(77 099)
+/- values réalisées sur cession de titres	78 041
Frais de négociation de titres	(1 167)
Réglés des sommes non distribuables de la période	(2 737)
<b>Capital au 31.12.2020</b>	<b>1 124 680</b>

#### 4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Rémunération du Gestionnaire	3 628	12 885	3 375	13 700
<b>Total</b>	<b>3 628</b>	<b>12 885</b>	<b>3 375</b>	<b>13 700</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2020 s'élève à 3.628 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

#### 4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Redevance CMF	305	1 083	284	1 151
TCL	72	295	33	205
Autres impôts et taxes	50	250	-	200
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>1 629</b>	<b>317</b>	<b>1 556</b>